

Aux membres du Conseil général
de la Ville de Fribourg

Fribourg, le 19 juin 2023

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le 16 décembre 2020, conformément à l'article 98 LCo, vous avez, sur proposition de la Commission financière, décidé de désigner Mazars SA, rue de Romont 29-31 à 1700 Fribourg en qualité d'organe de révision des comptes communaux de l'exercice 2021, puis confirmé ce mandat pour les exercices 2022 et 2023 par décision du 13 septembre 2022.

La Commission financière porte une appréciation très positive sur la révision effectuée par le mandataire. Le champ d'action est large: les analyses sont conduites avec rigueur; les travaux reposent sur des démarches précises; les conclusions sont solidement étayées. Enfin, le mandataire établit un document synthétique de suivi des propositions et recommandations qui se révèle être très précieux.

Proposition

En sa séance du 19 juin 2023, la Commission financière a décidé de proposer aux membres du Conseil général de renouveler le mandat donné à Mazars SA, rue de Romont 29-31, 1700 Fribourg couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de notre considération distinguée.

**AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE
DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

La présidente:

Marine Jordan

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor